Rapport ministériel sur le rendement

Comité externe d'examen de la GRC

2015-2016

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député,
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2016

Numéro de cat. PS20-1F-PDF
ISSN 2368-4135

Table des matières

Message de la première dirigeante 1

Les résultats en bref 3

Section I : Survol de l'organisation 5

- Profil de l'organisation 5
- Contexte organisationnel 5
- Priorités organisationnelles 7

Section II : Vue d'ensemble des dépenses 11

- Dépenses réelles 11
- Sommaire du rendement budgétaire 11
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 12
- Dépenses par crédit voté 13
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 13
- États financiers et Faits saillants des états financiers 13

Section III : Analyse du programme et des Services internes 17

- Programme 17
- Services internes 20

Section IV : Renseignements supplémentaires 23

- Tableaux de renseignements supplémentaires 23
- Dépenses fiscales fédérales 23
- Coordonnées de l'organisation 23

Annexe : Définitions 25

Notes de fin de document 29

Message de la première dirigeante

Je suis heureuse de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Comité externe d'examen de la GRC (CEE) pour l'exercice 2015-2016.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CEE a notamment eu comme priorité de gérer la transition vers les activités régies par la *Loi sur la GRC* et le *Règlement de la GRC* modifiés, lesquels sont entrés en vigueur le 28 novembre 2014. Le CEE a produit des résultats en effectuant des examens et en présentant des conclusions et des recommandations dans 29 dossiers en 2015-2016. Douze dossiers étaient des appels de décisions interjetés en vertu des dispositions législatives en vigueur, tandis que les autres étaient des dossiers renvoyés devant le CEE en vertu des anciennes dispositions législatives. Le CEE s'occupera de ces deux types de dossiers pendant plusieurs années (jusqu'à ce que soient traités tous les dossiers de la GRC pouvant faire l'objet d'un renvoi en vertu des anciennes dispositions législatives). Les examens ainsi que les conclusions et les recommandations du CEE contribuent à assurer l'équité et la transparence dans le traitement des dossiers d'appels qui lui sont renvoyés. Ils renforcent aussi la confiance en l'intégrité du mécanisme de recours de la GRC et contribuent à accroître la responsabilité à tous les échelons au sein de la Gendarmerie.

Le risque lié au retard de plus en plus important que prend le CEE pour amorcer l'examen des dossiers renvoyés a été mis en exergue en 2015-2016, ce qui a mis en évidence les difficultés très importantes nuisant à la capacité du CEE de traiter le nombre de dossiers prévus. La GRC a renvoyé un nombre particulièrement important de dossiers devant le CEE, ce qui a entraîné une augmentation considérable de l'arriéré de dossiers à examiner par le CEE. De surcroît, le nombre de dossiers renvoyés devant le CEE au cours des prochaines années devrait doubler par rapport au nombre de dossiers renvoyés par le passé. Compte tenu de ces contraintes opérationnelles, il est essentiel de gérer la rapidité à laquelle le CEE procède à l'examen des dossiers.

Le CEE continuera à déployer des efforts pour renforcer ses processus d'examen des dossiers en vue d'en améliorer l'efficacité, tout comme il suivra et gérera de près sa charge de travail et les risques connexes. Le CEE est conscient que les améliorations apportées à l'efficacité de la gestion ne peuvent, à elles seules, remédier aux contraintes opérationnelles qui pèsent ou risquent de peser sur son programme; il collabore donc avec le ministère de portefeuille et les organismes centraux, tout comme avec la GRC au besoin, pour remédier aux contraintes qui limitent actuellement la capacité de l'organisation.

Le CEE se doit de se doter d'une mesure raisonnable de rapidité d'exécution applicable à l'examen des dossiers afin que son travail demeure utile pour les membres de la GRC et la

Gendarmerie en tant qu'organisation. Le CEE s'engage à relever le défi en s'appuyant sur les progrès qu'il a réalisés jusqu'à présent.

La présidente,

Elizabeth M. Walker

Les résultats en bref

Les résultats en bref

- ✓ Le CEE a présenté des conclusions et des recommandations dans 29 dossiers d'appel concernant des questions liées au milieu de travail de la GRC (p. ex., des appels de décisions de congédier un membre de la GRC pour inconduite, des appels de décisions concernant des plaintes de harcèlement et des appels concernant des demandes de versement d'indemnités à des membres).
- ✓ Le CEE a géré simultanément deux types de dossiers renvoyés par la GRC : des dossiers renvoyés en vertu des dispositions législatives en vigueur (lesquelles ont été mises en œuvre à la fin de 2014) et des dossiers toujours renvoyés en vertu des anciennes dispositions législatives.
- ✓ Le CEE a publié deux *Communiqués* qu'il a distribués aux détachements de la GRC pour faire connaître les questions touchant les recours et les appels ainsi que d'autres questions liées au milieu de travail.

Fonds utilisés

1 517 969 $

Dépenses réelles

Personnel

8 ETP

ETP réels

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Première dirigeante : Elizabeth M. Walker, présidente

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Instruments habilitants : *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. (1985), ch. R-10[i]

Année d'incorporation ou de création : 1986

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un tribunal administratif indépendant et impartial qui favorise des relations de travail justes et équitables au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Pour ce faire, le CEE procède à l'examen indépendant d'appels relatifs à certaines mesures disciplinaires ainsi que de décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements et des rétrogradations ainsi que des ordonnances de cessation de la solde et des indemnités qui lui sont renvoyés conformément aux articles 33 et 45.15 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 17 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*.

Responsabilités

Le CEE procède à l'examen indépendant et impartial de certaines questions de relations de travail touchant les membres de la GRC. Après avoir terminé l'examen d'un dossier qui lui a été renvoyé, le CEE présente ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision définitive. Le commissaire n'est pas lié par les recommandations du CEE, mais s'il choisit de s'en écarter, il doit en expliquer les raisons par écrit.

Le CEE joue un rôle essentiel dans le processus des relations de travail de la GRC et, ce faisant, contribue globalement à la bonne gestion des ressources humaines au sein de la Gendarmerie. Au fil des ans, la GRC a apporté des modifications dans divers domaines en se fondant sur les recommandations du CEE. Le CEE joue aussi un rôle important dans le maintien de la confiance du public à l'égard de la GRC en veillant à ce qu'elle respecte la loi et les droits de la personne dans ses pratiques en matière de relations de travail.

Le CEE relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui est le ministre responsable du CEE pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Actuellement, le CEE comprend un membre, soit la présidente, qui est nommée par décret pour une durée déterminée. Elle est appuyée par une petite équipe de fonctionnaires composée d'avocats, d'administrateurs du programme et d'un directeur exécutif.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

1.1 Programme : Examen des cas indépendant et impartial

Services internes

À partir de l'exercice 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du Trésor a dispensé le CEE de l'obligation de rendre compte de ses engagements financiers à l'égard des services internes en tant que programme distinct. Par conséquent, le présent rapport fait toujours état d'information relative à un seul programme du CEE.

Environnement opérationnel et analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec le programme de l'organisation
Aux prises avec un arriéré de dossiers de plus en plus important et un nombre croissant de dossiers qui lui sont renvoyés, le CEE accumule de plus en plus de retard dans l'examen des dossiers. Les conclusions et les recommandations du CEE s'avèrent bien moins utiles pour les membres de la GRC et la GRC en tant qu'organisation.	Surveiller activement et améliorer constamment les pratiques d'examen des cas. Collaborer avec la GRC pour établir des prévisions quant au nombre et aux types de dossiers qui seront renvoyés au cours des prochaines années. Obtenir un financement stable et adéquat pour réduire l'arriéré et la charge de travail prévue.	Examen des cas indépendant et impartial

Priorités organisationnelles

Priorité 1

Examiner les cas en temps voulu dans le cadre de la nouvelle loi tout en traitant les anciens cas.

Description

En vertu des dispositions de la nouvelle *Loi sur la GRC* et du nouveau *Règlement de la GRC* entrés en vigueur à la fin de novembre 2014, le mandat du CEE porte sur des questions de relations de travail très importantes pour la GRC et ses membres. La GRC a commencé à renvoyer des cas relevant de la nouvelle loi au CEE au printemps 2015. Parallèlement, le CEE doit réduire l'arriéré de cas relevant de l'ancienne loi, cas qu'il devrait continuer à recevoir pendant plusieurs années. Cette situation présente plusieurs défis pour l'organisation : elle doit notamment acquérir et conserver l'expertise nécessaire ainsi que surveiller et adapter ses activités pour gérer simultanément les deux volets de travail.

Type de priorité[1]

Priorité nouvelle

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie pour réduire l'arriéré de cas relevant de l'ancienne loi à l'aide de processus ou de pratiques d'examen des cas ciblés et simplifiés.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial
Évaluer la complexité des cas et le nombre de cas renvoyés dans le cadre de la nouvelle loi en vue de prévoir le volume de travail à venir.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial
Agir de concert avec la GRC pour analyser, au besoin, les questions administratives et celles d'ordre général touchant le programme.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Réviser et mettre à jour la structure de la gestion, des ressources et des résultats du CEE en fonction des exigences opérationnelles actuelles et prévues pour contribuer à l'établissement d'une orientation stratégique, à la surveillance permanente du programme et à l'amélioration continue des activités.	avril 2015	septembre 2015	achevé	Examen des cas indépendant et impartial
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
Le CEE continue à surveiller activement sa charge de travail et à adapter ses pratiques d'examen des cas pour rationaliser ses efforts tout en assurant la rigueur de ses examens ainsi que de ses conclusions et recommandations. Le CEE s'entretient régulièrement avec la GRC pour coordonner, au besoin, l'administration du programme et faciliter la planification du CEE. L'arriéré de dossiers à examiner par le CEE a doublé en raison d'un nombre excessivement élevé de dossiers renvoyés à l'organisation pendant l'année. Au cours des prochaines années, le CEE devrait recevoir au moins le double du nombre de dossiers qu'il recevait par le passé. Il est essentiel d'apporter des améliorations au processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'examen des cas, mais ces mesures, à elles seules, ne suffiront pas à réduire l'arriéré accumulé et à gérer le nombre de dossiers qui devraient être renvoyés ultérieurement; des ressources supplémentaires et stables s'avèrent nécessaires.				

Priorité 2

Élaborer et mettre en œuvre des normes de prestation de services applicables à l'examen des cas.

Description

Les normes de services permettront d'améliorer le rendement organisationnel et les résultats du CEE ainsi que de renforcer l'intégrité de son programme – elles amélioreront la rapidité et la pertinence du processus d'examen des cas du CEE, aideront à établir des attentes claires pour les parties concernées et contribueront à assurer l'impartialité et la transparence des processus de relations de travail de la GRC.

Type de priorité[2]

Priorité nouvelle

2. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Évaluer la complexité des cas et le nombre de cas renvoyés au CEE par la GRC dans le cadre de la nouvelle loi en vue d'établir des prévisions sur le volume de travail à venir, lesquelles contribueront à fixer les délais applicables aux normes de service.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial
Revoir et adapter les processus d'examen des cas et les processus administratifs en vigueur, ou élaborer de nouveaux processus, pour améliorer la rapidité et l'efficacité du travail.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
Le CEE continue à surveiller activement sa charge de travail et à adapter ses pratiques d'examen des cas pour rationaliser ses efforts tout en assurant la rigueur de ses examens ainsi que de ses conclusions et recommandations. Les normes de service du CEE applicables à l'examen des cas devraient être élaborées et publiées d'ici la fin de l'exercice 2016-2017, soit lorsque le CEE devrait avoir une bonne idée du nombre et des types de dossiers qu'il sera appelé à examiner au cours des années à venir, ce qui s'avère essentiel pour pouvoir établir des normes réalistes.				

Priorité 3

Investir dans notre personnel.

Description

L'engagement et l'expertise du personnel du CEE sont essentiels pour permettre à l'organisation d'obtenir des résultats, notamment en raison de sa petite taille et des ressources limitées dont elle dispose.

Type de priorité[3]

Priorité permanente

3. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec le programme de l'organisation
Planifier et offrir des activités de formation et d'apprentissage qui contribuent au perfectionnement professionnel des employés et permettent de conserver l'expertise nécessaire.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial
Pourvoir en permanence les postes nécessaires prévus au budget.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial
Élaborer un plan intégré des ressources humaines et des activités s'échelonnant sur plusieurs années.	priorité permanente	à déterminer	sur la bonne voie	Examen des cas indépendant et impartial

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

En 2015-2016, le personnel du CEE a participé à des activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel telles que des conférences et des colloques pour professionnels (surtout par l'intermédiaire de webémissions) ainsi que des cours de base sur des opérations permanentes (p. ex., sur les exigences en matière de sécurité de l'information).

L'expertise essentielle a été conservée au sein du CEE, mais elle est toujours menacée en raison de la petite taille de l'organisation – p. ex., le départ d'un ou de deux avocats représenterait une perte d'expertise de 25 % ou de 50 % dans ce domaine. Il n'a pas été possible de doter tous les postes voulus de façon permanente, puisqu'une grande partie des fonds annuels du CEE ont encore une fois été obtenus de manière temporaire. La planification intégrée des ressources humaines et des activités se poursuit et s'harmonise avec la gestion des risques de l'organisation. Le CEE collabore avec le ministère de portefeuille et les organismes centraux pour trouver une façon d'obtenir un financement de base stable et les ressources nécessaires en vue de répondre aux exigences à venir.

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues)
952 848	952 848	1 645 173	1 517 969	565 121

Nota : Les dépenses prévues pour 2015-2016 ne comprennent pas un transfert de 600 001 $ provenant d'une autre organisation et reçu en juin par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
6	8	2

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programme et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Examen des cas indépendant et impartial	952 848	952 848	1 554 862	954 862	1 645 173	1 517 969	1 584 969	1 605 928
Services internes *	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	952 848	952 848	1 554 862	954 862	1 645 173	1 517 969	1 584 969	1 605 928

*Actuellement, le CEE n'est pas tenu de présenter séparément ses dépenses relatives aux services internes.

Nota : Les dépenses prévues pour 2015-2016 ne comprennent pas un transfert de 600 001 $ provenant d'une autre organisation et reçu en juin par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A).

La planification budgétaire du CEE suit une tendance assez régulière depuis plusieurs années : l'organisation augmente son budget de base grâce à l'approbation de fonds annuels temporaires qui représentent une grande partie de ses dépenses réelles. Dans l'ensemble, les montants des dépenses réelles sont restés à peu près les mêmes. Toutefois, il a été difficile de planifier les dépenses, car les fonds étaient alloués à différents moments et provenaient de différentes sources. En guise de stratégie, le CEE n'a pas engagé de dépenses à long terme et a plutôt privilégié des mesures souples à court terme, ce qui lui permettait de réduire ses dépenses au besoin. Ainsi, le CEE disposait constamment d'un budget initial dont les dépenses prévues étaient peu élevées, après quoi les autorisations totales augmentaient au milieu de l'année grâce aux fonds supplémentaires accordés temporairement et les dépenses prévues et réelles augmentaient en fonction de ces autorisations. Ces circonstances ont nui aux efforts de planification à long terme et à la capacité de faire le meilleur usage possible des fonds alloués en temps voulu, tout comme elles ont engendré un risque de gestion pour l'organisation et la prestation du programme.

Tendances relatives aux dépenses du ministère

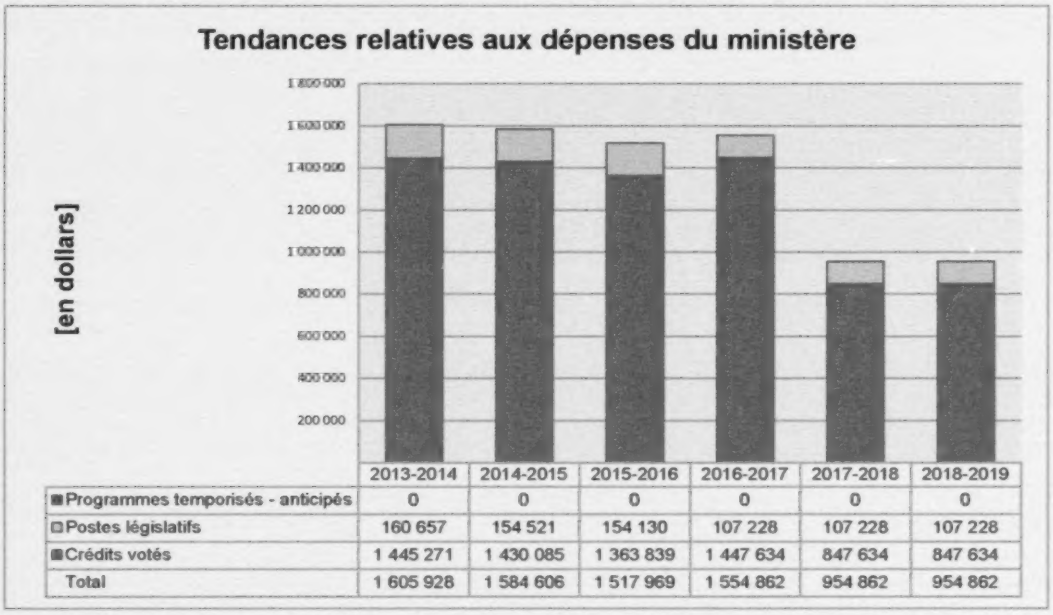

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés - anticipés	0	0	0	0	0	0
Postes législatifs	160 657	154 521	154 130	107 228	107 228	107 228
Crédits votés	1 445 271	1 430 085	1 363 839	1 447 634	847 634	847 634
Total	1 605 928	1 584 606	1 517 969	1 554 862	954 862	954 862

Les colonnes correspondant aux années financières 2015-2016 et 2016-2017 comprennent chacune un transfert de 600 001 $ des crédits de la GRC en fonds de F et E pour appuyer les activités et les mesures transitoires du CEE en attendant l'évaluation complète des répercussions

de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada* (2013). Au cours des années précédentes, des sommes semblables provenant de la GRC avaient aussi été transférées au CEE. Le CEE cherche à obtenir un financement de base permanent ainsi qu'un financement ponctuel pour 2016-2017 et les années à venir, et ce, à hauteur suffisante pour réduire son arriéré et répondre aux besoins prévus.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives du CEE, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2016[ii].

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[iii] (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Examen des cas indépendant et impartial	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	1 517 969

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques		
Affaires sociales		
Affaires internationales		
Affaires gouvernementales	952 848	1 517 969

Nota : Les dépenses prévues pour 2015-2016 ne comprennent pas un transfert de 600 001 $ provenant d'une autre organisation et reçu en juin par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A).

États financiers et Faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers du CEE pour l'exercice 2015-2016 se trouvent sur son site Web[iv].

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	1 067 697	1 727 568	1 776 675	659 871	(49 107)
Total des revenus	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 067 697	1 727 568	1 776 675	659 871	(49 107)

Le CEE a obtenu un financement temporaire de 600 001 $ par l'intermédiaire du Budget principal des dépenses. Le CEE a défini des options pour gérer les dépenses de ce fonds, lesquelles se sont révélées efficaces.

Un état des résultats prospectif détaillé et des notes afférentes, y compris un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web du CEE[v].

État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	273 438	231 064	42 374
Total des actifs financiers nets	182 341	157 204	25 137
Dette nette du ministère	91 097	73 860	17 237
Total des actifs non financiers	0	0	0
Situation financière nette du ministère	(91 097)	(73 860)	(17 237)

Les passifs nets du CEE comprennent les créditeurs et les charges à payer totalisant 181 018 $, les indemnités de vacances et les congés compensatoires s'élevant à 26 806 $ ainsi que les avantages sociaux futurs totalisant 65 614 $. L'augmentation du total des passifs nets s'explique principalement par une augmentation de 42 374 $ des comptes créditeurs, laquelle est surtout attribuable aux hausses suivantes : 10 324 $ en créditeurs d'autres ministères à la fin de l'exercice; 7 188 $ en salaires à payer à la fin de l'exercice; et 12 657 $ pour ce qui est de l'obligation de l'organisation à l'égard des indemnités de départ.

Le total des actifs financiers nets du CEE comprend un montant de 181 018 $ à recevoir du Trésor ainsi que des débiteurs et avances totalisant 1 323 $. L'augmentation du total des actifs financiers nets s'explique principalement par une hausse du montant à recevoir du Trésor.

Section III : Analyse du programme et des Services internes

Programme

Nom du programme

Examen des cas indépendant et impartial

Description

Le CEE procède à un examen indépendant des appels relatifs à des mesures disciplinaires et à des mesures de renvoi et de rétrogradation, ainsi que de certaines catégories de griefs qui peuvent être renvoyés devant lui par le commissaire de la GRC conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 36 du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE veille à ce que les principes du droit administratif et du travail et les recours prévus par la *Loi sur la GRC* soient respectés. Il remet, dans chaque cas, des rapports contenant ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC et aux parties en cause. Tous les intervenants ont accès aux rapports du CEE (y compris les parties, les arbitres de la GRC, les superviseurs, les représentants des membres, les représentants des relations fonctionnelles et les experts des relations de travail et de l'emploi issus d'autres instances) par l'entremise de son site Web, de ses publications et de ses présentations.

Nota : La description du programme a été modifiée dans le cycle de planification 2016-2017 conformément aux récentes modifications législatives. Il n'a pas été possible de la modifier dans le présent cycle, puisque la nouvelle loi et le nouveau règlement n'étaient pas achevés ni en vigueur avant la date limite pour apporter des changements.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

En 2015-2016, le CEE a formulé des conclusions et des recommandations dans 29 dossiers (ce qui est comparable au nombre de dossiers examinés au cours des années précédentes). Il a atteint ce niveau de rendement tout en adaptant ses activités pour examiner les dossiers renvoyés en vertu des dispositions législatives en vigueur. Le premier dossier relevant des dispositions législatives en vigueur a été renvoyé devant le CEE à la fin mars 2015. En 2015-2016, le CEE a connu une certaine baisse de rendement en raison du temps qu'il devait prendre pour analyser les dossiers relevant des dispositions législatives en vigueur pour la première fois. Le CEE s'est penché sur de nouvelles questions juridiques de fond, sur les répercussions de nouveaux mécanismes de recours internes de la GRC et de nouveaux paramètres du contenu des dossiers ainsi que sur les décisions de nouveaux décideurs de la GRC. Pendant une bonne partie de l'exercice 2016-2017, le CEE prévoit continuer à consacrer plus de temps sur ces questions dans son examen des dossiers relevant des dispositions législatives en vigueur.

L'arriéré de dossiers à examiner a augmenté considérablement en 2015-2016, atteignant 130 dossiers à la fin de l'exercice (ce qui représente le double des 65 dossiers à examiner à la fin de l'exercice 2014-2015). Cette hausse s'explique par un nombre excessivement élevé de dossiers renvoyés par la GRC (101 dossiers, soit 81 dossiers relevant des anciennes dispositions législatives et 20 dossiers relevant des dispositions législatives en vigueur). Le nombre de dossiers renvoyés était près de trois fois supérieur au nombre moyen de dossiers renvoyés annuellement (environ 35) au cours des dernières années. Le nombre de dossiers qui seront renvoyés au CEE au cours des prochaines années – ce nombre comprend tant les dossiers relevant des dispositions législatives en vigueur que ceux relevant des anciennes dispositions législatives – devrait être au moins deux fois supérieur à la moyenne des années précédentes.

Pour que les conclusions et les recommandations du CEE soient valables et utiles pour les membres de la GRC et la GRC en tant qu'organisation, il est essentiel que les dossiers soient examinés en temps opportun. Par exemple, une décision rendue sur une plainte de harcèlement trois ou quatre ans après le dépôt de la plainte, ou même plus tard, n'est pas susceptible d'être très utile aux membres de la GRC ou aux groupes de travail concernés (p. ex., les personnes concernées auront changé d'emploi ou de lieu de travail, décidé de quitter l'organisation ou pris leur retraite entre-temps).

Jusqu'à tout récemment, deux ou trois années s'écoulaient en moyenne entre le moment où le CEE recevait un dossier de la part de la GRC et celui où il rendait ses conclusions et recommandations dans ce même dossier, ce qui était déjà long. L'arriéré actuel et le nombre de dossiers qui devraient être renvoyés au cours des prochaines années risquent gravement d'entraîner d'autres retards. Ce risque imminent à l'intégrité du programme du CEE a été mis en exergue dans le rapport annuel 2015-2016 de la présidente du CEE présenté au Parlement.

Sur son site Web accessible au public, le CEE offre une vaste base de données qui permet de chercher les sommaires de ses conclusions et recommandations en vue d'aider les membres, les représentants des membres et les gestionnaires de la GRC à mieux connaître les questions liées au milieu de travail. En outre, le CEE publie régulièrement un *Communiqué* qui résume les conclusions et recommandations du CEE ainsi que les décisions finales rendues à la GRC. Il le distribue aux détachements et à d'autres bureaux de la GRC de partout au pays. En 2015-2016, le CEE a répondu à 143 demandes d'information, dont la plupart provenaient de membres retraités ou non de la GRC et concernaient l'état d'avancement d'un dossier renvoyé devant le CEE aux fins d'examen ou le rôle du CEE en tant que tribunal administratif indépendant.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
952 848	952 848	1 645 173	1 517 969	565 121

Nota : Les dépenses prévues pour 2015-2016 ne comprennent pas un transfert de 600 001 $ provenant d'une autre organisation et reçu en juin par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
6	8	2

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le CEE fournit aux parties et au commissaire de la GRC un examen indépendant du conflit pour favoriser la transparence et la reddition de comptes dans la résolution des conflits.	Pourcentage des cas pour lesquels des conclusions et des recommandations sont formulées, sauf si l'une des parties retire son dossier.	100 % des cas qui sont renvoyés, sauf si l'une des parties retire son dossier.	100 %
Un corpus de conclusions et de recommandations est créé pour aider les arbitres de la GRC, les parties et les représentants des membres à interpréter les lois, les règlements et les politiques.	Mise à jour trimestrielle du corpus des conclusions et recommandations, et accessibilité en ligne.	Émises dans les deux mois suivant la fin du trimestre.	Cible atteinte

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le public et les députés sont informés de tout élément des lois, des règlements ou des politiques qui devrait être modifié ou clarifié.	Toutes les recommandations concernant des changements ou des clarifications à apporter aux lois sont fournies, s'il y a lieu, au Parlement dans un rapport annuel.	Rapport annuel soumis avant le 30 juin de chaque année.	Cible atteinte
Le public et les intervenants en relations de travail à la GRC ont rapidement accès à des renseignements fiables sur des dossiers liés à l'emploi et aux relations de travail que la GRC renvoie au CEE.	Proportion d'intervenants ayant accès aux rapports du CEE.	94 % ont accès aux rapports du CEE.	Le résultat attendu est en cours d'évaluation.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Depuis l'exercice 2009-2010, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a dispensé le CEE de son obligation de rendre compte de ses engagements financiers à l'égard des services internes en tant que programme distinct en raison de la nature ciblée du programme du CEE et du niveau de ressources qui y est associé. Par conséquent, le présent rapport fait toujours état d'information indiquant que le CEE dispose d'un seul et unique programme; il ne comprend pas d'information distincte sur les services internes.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Vu sa petite taille, le CEE a obtenu le soutien essentiel d'une autre organisation sur le plan des services internes, et ce, pour répondre aux exigences relatives à la gestion du programme; on estime que cette façon de faire représente un bon rapport qualité-prix compte tenu des ressources utilisées. En vertu d'un protocole d'entente, Sécurité publique Canada a donc fourni des services essentiels de soutien transactionnel, de l'infrastructure et des conseils éclairés au CEE dans les domaines de la technologie de l'information, des ressources humaines et des finances ainsi que dans d'autres activités de gestion générale.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont disponibles dans le site Web du CEE.

- Audits internes
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[vi]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Jamie Deacon
Directeur exécutif
Comité externe d'examen de la GRC
C.P. 1159, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5R2

Téléphone : 613-998-2134
Télécopieur : 613-990-8969
Courriel : org@erc-cee.gc.ca
Web : http://www.erc-cee.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture) : Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (whole-of-government framework) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (target) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi, autre qu'une loi de crédits. La loi établit l'objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (voted expenditures) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé d'un crédit constitue les dispositions qui régissent l'engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (full-time equivalent) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (plan) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (priorities) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (Departmental Performance Report) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (Report on Plans and Priorities) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (performance) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (result) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (Strategic Outcome) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (Government of Canada outcomes) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. **Ministère de la Justice Canada**, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-10/index.html
ii. **Comptes publics du Canada 2016**, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
iii. **Cadre pangouvernemental**, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-fra.asp
iv **Comité externe d'examen de la GRC**, http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrcs/rprts/fs-cf/index-fra.aspx
v. **Comité externe d'examen de la GRC**, http://www.erc-cee.gc.ca/cnt/rsrcs/rprts/fofs-cfp/index-fra.aspx
vi. **Rapport sur les dépenses fiscales**, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp